



Conditions Générales de Vente de prestations de services pour des professionnels, associations et collectivités publiques

Applicables à partir du 1^{er} avril 2026

Article 1 : Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles Carine SOUPLET EI (ci-après « le Prestataire ») fournit des prestations de services au profit de clients professionnels (ci-après « le Client »).

Ces CGV s'appliquent à toutes les commandes de prestations de services passées par le Client auprès du Prestataire, à l'exclusion de tout autre document. Le fait pour le Client de passer commande implique son adhésion pleine et entière aux présentes CGV.

Article 2 : Identification du Prestataire

- ✓ Raison sociale : Carine SOUPLET EI
- ✓ Nom commercial : Les Sentiers du Ciel
- ✓ Forme juridique : entreprise individuelle
- ✓ Adresse du siège social : 3 rue du Gué 02120 Landifay-et-Bertaignemont - France
- ✓ SIRET : 841 833 510 00024
- ✓ Représentant légal : Carine Souplet
- ✓ Téléphone : +33 6 89 43 85 49
- ✓ E-mail : contact@lessentiersduciel.fr

Article 3 : Services proposés

Description des services

Le Prestataire propose des prestations de services autour de la découverte de l'astronomie et des sciences dont les caractéristiques essentielles sont présentées sur le site internet (www.lessentiersduciel.fr), les supports de communication ou décrites dans les devis et contrats.

Limitations

Le Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment l'offre de service sans pour autant porter atteinte aux commandes en cours.

Article 4 : Documents contractuels

Les prestations fournies par le Prestataire sont décrites au sein :

1. Des présentes CGV,
2. Du devis ou de la proposition commerciale validée par le Client,
3. Éventuellement d'un contrat-cadre ou de conditions particulières convenues entre les parties.

En cas de contradiction, les dispositions du contrat-cadre ou des conditions particulières prévalent sur celles du devis, et les dispositions du devis prévalent sur les présentes CGV.

Article 5 : Description des prestations

Nature des services

Le Prestataire propose des prestations de services professionnels, détaillée dans le devis ou la proposition commerciale et adaptée aux besoins exprimés par le Client.

Obligation de moyens

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens. Il mettra en œuvre toutes les ressources humaines, techniques et matérielles nécessaires pour mener à bien la prestation. Il ne saurait toutefois garantir un résultat précis qui dépendrait de facteurs externes ou propres à l'activité du Client.

Article 6 : Commande et formation du contrat

Processus de commande

- ✓ Le Client formule une demande de prestations au Prestataire.
- ✓ Le Prestataire envoie un devis ou une proposition détaillant la nature, le prix et les délais de réalisation de la prestation.
- ✓ La commande est considérée comme ferme et définitive dès lors que Client a validé le devis, par tout moyen écrit (signature, email de confirmation au prestataire avec A/R) et accepté les présentes CGV.

Modification de la commande

Toute modification de la commande, après acceptation du devis, devra faire l'objet d'un accord écrit (nouveau devis ou avenant) entre les deux parties. Le Prestataire se réserve la possibilité de refuser la modification ou d'établir une nouvelle proposition tarifaire si la modification est substantielle.

Article 7 : Tarifs et conditions de paiement

Tarifs

Les prix sont indiqués en euros (TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts) sur le devis ou la proposition commerciale. Ils sont établis sur la base des informations fournies initialement par le Client. Tout changement d'éléments pourra donner lieu à un ajustement du prix.

Facturation

Une facture est établie à l'issue de la prestation ou selon l'échéancier prévu dans le devis/contrat (acompte, facturation intermédiaire, etc.). Les factures sont payables à réception, sauf accord contraire stipulé sur le devis.

Retard de paiement

En cas de retard de paiement, le Prestataire se réserve le droit :

- ✓ D'appliquer des pénalités de retard, calculées au taux légal ou à un taux supérieur prévu contractuellement, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.
- ✓ De demander une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € (ou tout autre montant prévu par la loi en vigueur).
- ✓ De suspendre l'exécution des prestations en cours jusqu'au règlement complet des sommes dues.

Article 8 : Délais et exécution

Délais d'exécution

Les délais d'exécution figurant sur le devis ou le contrat sont indicatifs. Le Prestataire s'efforce de respecter ces délais, mais ne peut être tenu responsable des retards imputables au Client (ex : retard de transmission d'informations), à un tiers ou à un cas de force majeure.

En particulier, les prestations d'observation du ciel nécessitent obligatoirement une météo favorable. Si cette dernière est défavorable à la date initialement prévue, le Prestataire proposera au client :

- ✓ Une autre date pour l'exécution de la prestation
- ✓ Une activité de remplacement le jour même
- ✓ Si le Prestataire est d'accord, une annulation de la prestation. Dans ce dernier cas, le remboursement pourra être intégral ou partiel, en fonction des frais déjà engagés par le Prestataire.

Collaboration du Client

Le Client s'engage à fournir toutes les informations, documents et accès nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. En cas de manquement, le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable d'un retard ou d'une exécution partielle de la prestation.

Article 9 : Obligations et responsabilités

Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- ✓ Communiquer au Prestataire des informations exactes, à jour et complètes,
- ✓ Collaborer activement avec le Prestataire,
- ✓ Respecter les échéances de paiement convenues.

Limitation de responsabilité

Le Prestataire est responsable uniquement des dommages directs et prouvés résultant d'une faute qui lui est imputable dans l'exécution du contrat. En aucun cas, il ne saurait être tenu pour responsable des dommages indirects (perte de chiffre d'affaires, perte de données, préjudice commercial, etc.).

Force majeure

Le Prestataire ne peut être tenu pour responsable en cas de force majeure (grève, pandémie, catastrophe naturelle, indisponibilité de moyens de transport, etc.) rendant impossible l'exécution de ses obligations.

Article 10 : Propriété intellectuelle

Créations et livrables

Sauf dispositions contraires précisées dans le devis ou le contrat-cadre, le Prestataire reste le titulaire exclusif des droits de propriété intellectuelle sur les éléments (documents, méthodes, outils) fournis dans le cadre de la prestation. Le Client dispose d'un droit d'utilisation strictement personnel ; si la prestation est à destination de ses propres clients, leur droit d'utilisation est également strictement personnel et incessible. Toute reproduction ou représentation sans autorisation préalable est interdite pour le Client et ses propres clients.

Éléments fournis par le Client

Le Client garantit au Prestataire qu'il dispose des droits et autorisations nécessaires pour les éléments (texte, images, bases de données, etc.) qu'il fournit. Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable en cas de violation de droits de tiers.

Article 11 : Confidentialité

Les parties s'engagent à conserver la confidentialité des informations (techniques, commerciales, financières, etc.) échangées dans le cadre des présentes CGV et ne pas les divulguer à des tiers sans accord écrit préalable.

Article 12 : Résiliation

Résiliation pour manquement

En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations (notamment retard ou défaut de paiement pour le Client), et après une mise en demeure par courrier recommandé avec A/R restée sans effet pendant 14 jours, l'autre partie pourra résilier le contrat de plein droit, sans préjudice des dommages-intérêts éventuels.

Effets de la résiliation

Le Client s'engage à régler les prestations réalisées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. Le Prestataire restituera, le cas échéant, les documents appartenant au Client en sa possession, sous réserve du règlement des sommes dues.

Article 13 : Données personnelles (RGPD)

Dans la mesure où le Prestataire traite des données personnelles pour le compte du Client (fichiers clients, etc.), les parties s'engagent à respecter la législation en vigueur (RGPD, Loi Informatique et Libertés, etc.). Les modalités spécifiques de traitement peuvent faire l'objet d'un avenant ou d'un contrat de sous-traitance de données.

Article 14 : Droit applicable et juridiction compétente

Droit applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Litiges

En cas de contestation portant sur l'application ou l'interprétation de ces CGV, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du siège social du Prestataire, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, sous réserve des règles d'ordre public applicables.

Article 15 : Dispositions finales

Si une clause des présentes CGV est déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions conserveront toute leur force et leur portée.